

Communiqué de presse

L'AWSR rappelle quelques règles pour circuler sur la neige et le verglas !

14.01.2016

L'hiver se décide enfin à montrer le bout de son nez. Le gel, la neige et le verglas pourraient faire leur apparition sur nos routes dès ce week-end. L'AWSR en profite pour rappeler les règles essentielles d'une conduite sûre en cas de conditions hivernales.

Préparer son véhicule

1. Visibilité

En cas de neige ou de brouillard, la visibilité diminue considérablement. Il est donc important de s'assurer de bien voir et d'être vu. L'AWSR recommande de vérifier quelques éléments essentiels :

- L'éclairage du véhicule : changer les ampoules défectueuses et nettoyer régulièrement les phares et les feux arrière ;
- Le liquide lave-glace : utiliser un produit conçu pour résister à des températures négatives ;
- Les essuie-glaces : les remplacer s'ils sont trop usés ;
- Prévoir un grattoir pour le pare-brise dans sa boîte à gants et veiller à dégivrer l'ensemble du pare-brise et pas uniquement une petite surface à l'avant ;

Par ailleurs, il ne faut pas hésiter à faire vérifier quelques éléments par un professionnel pour passer l'hiver en toute sécurité comme la batterie ou les freins.

2. Pneus hiver

Les pneus sont un élément clé de la sécurité routière en hiver. En cas de très mauvaises conditions climatiques (verglas, neige...), il vaut mieux, si un déplacement en voiture est impératif, opter pour des pneus hiver. Ce type d'équipement permet une meilleure adhérence sur les routes mouillées, enneigées et verglacées dès que la température descend en-dessous de 7 degrés.

Adopter une conduite défensive

Avec ou sans pneus hiver, il est important de redoubler d'attention ! Une route mouillée est deux fois plus glissante qu'une route sèche, une route enneigée quatre fois plus, et une route gelée huit fois plus ! Les distances de sécurité doivent donc être adaptées. Quelques petits conseils peuvent être suivis pour éviter de dérapier.

- Adapter sa vitesse aux conditions climatiques et donc ralentir ;
- Augmenter les distances de sécurité car, lorsque la route est mouillée ou verglacée, les distances de freinage augmentent. A 50 km/h sur sol sec, il faut déjà laisser 30m de distance avec le véhicule qui précède...
- Veiller à ralentir à l'approche d'un carrefour ou d'un pont. Les ponts sont en général plus verglacés que les routes ;
- Privilégier le frein moteur en rétrogradant pour éviter que les freins ne se bloquent et que la voiture ne se mette à glisser ;

- Adopter une conduite « douce ». Sur une route enneigée, l'adhérence est moins bonne et une manœuvre un peu trop brusque peut rapidement provoquer une perte de contrôle.
- Anticiper : plus on freine tard et plus on risque de ne pas pouvoir s'arrêter à temps.

Que faire en cas de perte de contrôle ?

Si le véhicule se met à déraper, l'important est de rester calme pour ne pas manœuvrer de manière brusque et de veiller à ne pas freiner ni accélérer. Il faut toujours regarder dans la direction dans laquelle on veut aller plutôt que celle qu'on veut éviter. Les yeux guident en effet le volant dans la direction vers laquelle le regard porte. Mieux vaut donc fixer la sortie du virage que l'arbre qui se trouve le long de la route.

Conclusion

Même en appliquant tous ces conseils, prendre le volant en cas de mauvaises conditions climatiques reste dangereux. Il vaut donc mieux éviter les sorties en voiture qui ne sont pas absolument nécessaires. Il faut également rester vigilant lorsque les températures sont négatives, même si les routes paraissent dégagées. Des plaques de verglas peuvent en effet toujours subsister sur la chaussée, particulièrement aux entrées et sorties d'autoroutes, sur les ponts et dans les virages.

L'AWSR est l'A.S.B.L qui œuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 5 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation ; l'information et l'orientation des victimes ; le soutien de la politique de contrôle des services de Police ; la production et l'analyse de statistiques ; la présidence du Conseil supérieur Wallon de la Sécurité routière. L'AWSR est présidée par le Ministre wallon en charge de la Sécurité routière.

Contact Presse :

Belinda DEMATTIA – Porte-parole AWSR – 0498/048.361

[Suivez nous sur Twitter @AWSR_be](#)
www.tousconcernes.be